

## 4<sup>ÈME</sup> COMMISSION

EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS,  
CULTURE, PATRIMOINE



Marie-Claire  
Teppe-Roguet  
Présidente

### Membres

#### Inline\_g

Membres



Françoise  
Camusso



Sophie  
Dion



Virginie  
Duby-Muller



Valérie  
Gonzo-Massol



Raymond  
Mudry



Vincent  
Pacoret



Dominique  
Puthod  
content\_interne

### **Education, Jeunesse, Sports**

La Commission est chargée d'examiner l'ensemble des dossiers relatifs aux collèges publics et privés. Elle conduit les études de sectorisation nécessaires.

Dans le cadre des compétences réglementaires du Conseil départemental, elle examine les dossiers d'investissements immobiliers et mobiliers, les budgets de fonctionnement, propose l'attribution des moyens humains pour assurer les missions transférées par la loi (accueil, restauration, entretien des bâtiments) ainsi que la gestion des personnels ATTEE (Agent Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement).

Elle examine les subventions annuelles de fonctionnement et d'investissement allouées aux collèges privés.

Elle est également compétente pour toutes les propositions relatives à des interventions volontaristes en matière de politique éducative qu'il s'agisse par exemple :

d'aides à l'enseignement privé et aux organismes en faveur de la jeunesse,  
du développement des applications numériques en lien avec le PISIUN (Pôle Innovation, Systèmes d'Information et Usages Numériques),  
du développement des pratiques culturelles, sportives des jeunes, dans le cadre scolaire comme périscolaire, notamment « Savoir skier », « savoir nager », « savoir secourir », etc., en lien avec nos partenaires et notamment l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et l'UGSEL (Union Générale Sportive Enseignement Libre).

Elle assure enfin la nécessaire cohérence avec les autorités académiques, les collectivités territoriales et la Région Auvergne Rhône-Alpes sur le suivi de l'évolution de la démographie scolaire et de son impact en matière d'implantation d'équipements scolaires.

La Commission entretient aussi une collaboration active avec les instances concernées de l'Etat, principalement de l'Education Nationale, et assure des

liaisons nécessaires avec les autres Commissions du Conseil départemental, notamment :

- la Commission en charge des transports, s'agissant des interventions sur la carte scolaire ;
- la Commission de l'action sociale, des actions de santé ou de l'enseignement supérieur, s'agissant des questions transversales liées à la jeunesse ;
- la Commission en charge des coopérations transfrontalières et des affaires européennes, s'agissant de la mise en œuvre de programmes européens dans le domaine de l'éducation ;
- les Commissions en charge du développement durable, de l'eau et de l'environnement, pour le soutien aux actions éducatives des collèges dans le domaine du développement durable.

La Commission contribue également à la définition de la politique sportive du Département, selon deux axes principaux :

- elle est chargée de toutes les questions liées à la pratique du sport : soutien à la compétition, à la formation des cadres et des athlètes, aides à la réalisation des équipements indispensables à ces pratiques, etc,
- elle assure la coordination avec les services de l'Etat, les Fédérations, les Comités Départementaux et tous les autres partenaires publics et privés intervenant dans les dispositifs de sensibilisation, d'initiation et de développement des pratiques sportives.

## **Culture, Patrimoine**

Chargée de la politique culturelle départementale, la Commission assure le suivi de l'ensemble des actions en faveur de la culture et du patrimoine artistique et historique.

Outre tous les partenariats avec les collectivités locales, organismes et le tissu associatif maillant le territoire, la Commission participe aussi à la définition des actions à caractère transfrontalier ou dans le cadre de projets culturels européens.

Elle est chargée de toutes les questions touchant aux domaines suivants :

- l'inventaire, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique, architectural, historique, ethnologique, etc,
- l'inventaire, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine écrit, dans le cadre des Archives départementales,
- la création et la diffusion artistique et culturelle (programmations, expositions, festivals...), ainsi que l'éducation artistique et culturelle (collèges), et les enseignements artistiques spécialisés (écoles de musique, de danse et de théâtre), notamment dans le cadre de l'Office Départemental d'Action Culturelle (ODAC).

Elle suit les actions culturelles et patrimoniales dans les Domaines départementaux : le Conservatoire d'Art et d'Histoire (ANNECY), les sites historiques de Morette et des Glières, le Château de Clermont, la Chartreuse de Mélan (TANINGES), les Domaines de Rovorée - La Châtaignière (YVOIRE) et de Montjoux (THONON-LES-BAINS).

Pour ce qui concerne les projets de travaux et d'aménagements au sein de ces domaines départementaux à vocation culturelle, la Commission émet en tant que de besoin des préconisations spécifiques auprès de la 3<sup>ème</sup> Commission en charge des bâtiments.

Enfin, elle participe à la définition et l'évaluation de la politique culturelle départementale mise en œuvre par les organismes financés par le Conseil Savoie Mont Blanc, notamment « Savoie Biblio » (lecture publique), l'Orchestre des Pays de Savoie et la Cinémathèque des Pays de Savoie.